

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89470010.3**

⑤① Int. Cl.⁴: **B 65 D 77/06**

㉔ Date de dépôt: **03.05.89**

③① Priorité: **22.06.88 FR 8808567**

④③ Date de publication de la demande:
27.12.89 Bulletin 89/52

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

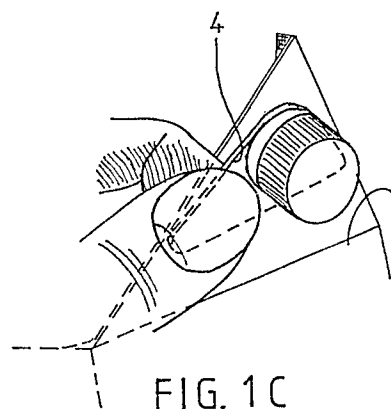
⑦① Demandeur: **SOCIETE GENERALE DES EAUX
MINERALES DE VITTEL**
B.P. 43
F-88800 Vittel (Vosges) (FR)

⑦② Inventeur: **Chatourel, Daniel**
152 rue de la Forêt
F-88800 Vittel (FR)

⑦④ Mandataire: **Poupon, Michel**
3, rue Thiers
F-88000 Epinal (FR)

⑤④ **Dispositif d'ouverture-fermeture pour sachet en matière synthétique souple avec moyen de préhension.**

⑤⑦ Dispositif d'ouverture-fermeture destiné à être utilisé en combinaison avec un sachet souple (18) en particulier pour le conditionnement de liquide du type comportant un ensemble d'obturation et de versage constitué par un fût (1) cylindrique et par un bouchon coopérant avec ledit fût et muni de moyens de découpe et de perforation de la paroi dudit sachet par vissage ou pression pour en permettre l'ouverture caractérisé en ce que le fût (1) comporte un moyen (4) s'étendant radialement par rapport à celui-ci et permettant la préhension par l'utilisateur au moment du perçage de ladite paroi.



Description

Dispositif d'ouverture-fermeture pour sachet en matière synthétique souple avec moyen de préhension

La présente invention a pour objet un dispositif d'ouverture-fermeture destiné à être utilisé en combinaison avec un sachet souple en particulier pour le conditionnement de liquides, du type comportant un ensemble d'obturation et de versage constitué par un fût cylindrique et par un bouchon coopérant avec ledit fût et muni de moyens de découpe et de perforation de la paroi dudit sachet par vissage ou pression pour en permettre l'ouverture.

Des dispositifs de ce type sont en eux-mêmes connus.

Ils ont par exemple fait l'objet du brevet US 4 440 316 ainsi que des demandes de brevet en France 85-13204 et 86-09702 au nom de la demanderesse.

Les sachets souples concernés ont par exemple fait l'objet, ceci non limitativement, de la demande de brevet en France 83-18257 également au nom de la demanderesse.

Pour des sachets munis d'un dispositif d'ouverture-fermeture du type décrit précédemment, il est nécessaire de maintenir la corne supérieure du sachet d'une main pendant le vissage du bouchon, vissage qui entraîne la perforation du film formant la paroi du sachet à cet endroit.

Cette solution est assez peu pratique pour la plupart des consommateurs.

Par ailleurs, il y a risque, en cas de manipulation mal réalisée, que les dents du bouchon viennent percer la paroi opposée, ce qui vient à rendre le sachet inutilisable après un premier usage.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif dans lequel il existe à la fois un moyen rigide ou semi-rigide de préhension lors de la perforation et qui interdirait la perforation de la paroi opposée à ladite perforation.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un dispositif d'ouverture-fermeture destiné à être utilisé en combinaison avec un sachet souple en particulier pour le conditionnement de liquide du type comportant un ensemble d'obturation et de versage constitué par un fût cylindrique et par un bouchon coopérant avec ledit fût et muni de moyens de découpe et de perforation de la paroi dudit sachet par vissage ou pression pour en permettre l'ouverture caractérisé en ce que le fût comporte un moyen s'étendant radialement par rapport à celui-ci et permettant la préhension par l'utilisateur au moment du perçage de ladite paroi.

Avantageusement, ledit moyen sera venu de matière avec le fût.

Selon un mode de mise en oeuvre, ledit moyen consistera en une languette.

En variante, ledit moyen consistera en deux languettes triangulaires, de préférence symétriques.

Selon un autre mode de mise en oeuvre de l'invention, ladite languette sera venue de matière avec le fût et sera constituée de la bague d'inviolabilité ainsi que de sa patte d'attache au fût.

Enfin, on pourra prévoir que, dans le cas d'une double languette, celles-ci soient suffisamment flexibles ou munies chacune d'une ligne d'affaiblissement pour autoriser le repliement de leurs extrémités vers l'arrière du fût, en même temps que la préhension, de manière à limiter la course des dents du bouchon.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1A est une vue en coupe longitudinale d'un dispositif conforme à l'invention ;
- la figure 1B est une vue de dessus du dispositif de la figure 1A ;
- la figure 1C illustre le fonctionnement dudit dispositif, avec une variante de préhension 1D ;
- les figures 2A et 2B sont des variantes des figures précédentes ;
- la figure 3A est une vue partielle en coupe longitudinale d'un autre mode de mise en oeuvre avec limitation de la pénétration du bouchon ;
- la figure 3B est une vue de dessus du dispositif de la figure 3A ;
- la figure 3C illustre le fonctionnement dudit mode de mise en oeuvre ;
- la figure 4A est une vue en coupe longitudinale d'un dispositif conforme à l'invention dans lequel le moyen de préhension est la bague d'inviolabilité ;
- la figure 4B est une vue de dessus du dispositif de la figure 4A.
- la figure 4C illustre le fonctionnement dudit mode de mise en oeuvre ;
- la figure 5 est une variante dans laquelle le dispositif est un renfort de l'embase du fût.

On a représenté à la figure 1A un dispositif composé d'un fût (1) muni d'un filetage (2) adapté sur un sachet dont on a représenté une paroi (3) qui doit être déchirée par un bouchon venant se visser sur le fût (1) et muni de dents de découpe.

Pour la préhension du sachet, qui est souple, on utilise comme moyen une languette (4) de forme générale triangulaire aux angles arrondis, telle que représentée plus clairement à la figure 1B. Ainsi l'utilisateur maintient d'une main la languette (4) et imprime au bouchon un mouvement de rotation par son autre main, ce qui entraîne la perforation de la paroi (3), donc l'ouverture du sachet souple et la possibilité d'en verser le contenu.

On pourra prévoir sur la pointe de la languette un bossage (5) qui aidera à la préhension par l'utilisateur.

Dans la variante des figures 2A et 2B, la structure est identique mais double, c'est-à-dire que l'on trouve deux languettes symétriques (6,7) de structure analogue à la précédente.

Dans cette structure les languettes peuvent être prises entre les doigts d'une seule main et repliées vers l'arrière. Elles garantissent alors également,

outre la préhension, qu'il n'y ait pas perforation de la paroi opposée, ce qui sera explicité pour la variante suivante.

On a en effet représenté aux figures 3A, 3B et 3C une variante dans laquelle chaque aile latérale (8) au nombre de deux, est constituée de secteurs trapézoïdaux (9,10) dont les petites bases (9',10') sont disposées vers la corne supérieure (17) du sachet (18) représenté à la figure 3C.

Les secteurs sont reliés entre eux par des lignes de moindre résistance (11,12). La ligne (12) permettra une réelle articulation du secteur (10) sur le secteur (9) et la ligne (11) entre le secteur (9) et l'embase proprement dite.

Avantageusement, le secteur (10) sera strié ou cannelé pour faciliter la préhension.

Les lignes (11) et (12) interviennent également au niveau de la fabrication du produit.

De plus, la ligne (11) sert à replier la corne avant usage.

De cette manière, l'utilisateur peut saisir les secteurs entre les doigts, comme représenté à la figure 3C, ce qui réalise à la fois la préhension et limite la pénétration des dents du bouchon, donc évite la perforation de la paroi opposée du sachet.

Les figures 4A et 4B illustrent un mode de mise en oeuvre dans lequel le fût (1) est venu de matière avec une bague d'inviolabilité (13) comportant une languette (14) de préhension, ladite bague étant reliée audit fût par un pontet (15) souple.

Le fonctionnement est le suivant. Pour ouvrir le sachet et le perforer, l'utilisateur dévisse le bouchon. Puis il dégage la bague d'inviolabilité en la prenant par la languette (14) passant son doigt dans l'orifice (16) de ladite bague, il peut avoir un point de préhension qui lui permet de visser le bouchon sur le fût pour percer la paroi du film.

Enfin, dans la variante de la figure 5, le dispositif consiste en un renfort annulaire (19) à la base du fût, qui peut être pris en mains par l'utilisateur.

risé en ce que la languette (4) comporte un bossage (5) de préhension.

5. Dispositif selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce que le dispositif comporte deux languettes symétriques (6,7).

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comporte deux ailes latérales (8) constituées de secteurs trapézoïdaux (9,10) dont les petites bases (9',10') sont disposées vers la corne supérieure (17) du sachet (18).

7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits secteurs sont reliés entre eux et l'embase du fût par des lignes de moindre résistance (11,12).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que les secteurs (10) sont striés ou cannelés.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le fût (1) est venu de matière avec une bague d'inviolabilité (13) comportant une languette (14) de préhension, ladite bague étant reliée audit fût par un pontet (15) souple.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il consiste en un renfort annulaire (19) à la base du fût.

Revendications

1. Dispositif d'ouverture-fermeture destiné à être utilisé en combinaison avec un sachet souple (18) en particulier pour le conditionnement de liquide du type comportant un ensemble d'obturation et de versage constitué par un fût (1) cylindrique et par un bouchon coopérant avec ledit fût et muni de moyens de découpe et de perforation de la paroi dudit sachet par vissage ou pression pour en permettre l'ouverture caractérisé en ce que le fût (1) comporte un moyen s'étendant radialement par rapport à celui-ci et permettant la préhension par l'utilisateur au moment du perçage de ladite paroi.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit moyen est venu de matière avec le fût.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit moyen consiste en une languette (4) de forme générale triangulaire aux angles arrondis.

4. Dispositif selon la revendication 3, caracté-

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG. 1A

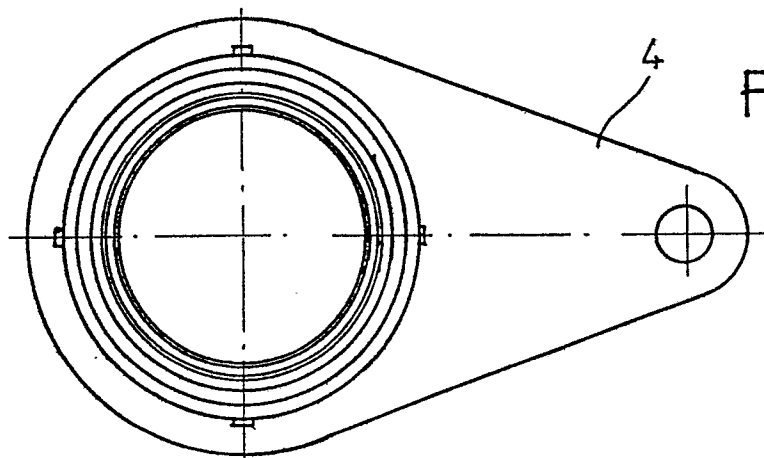
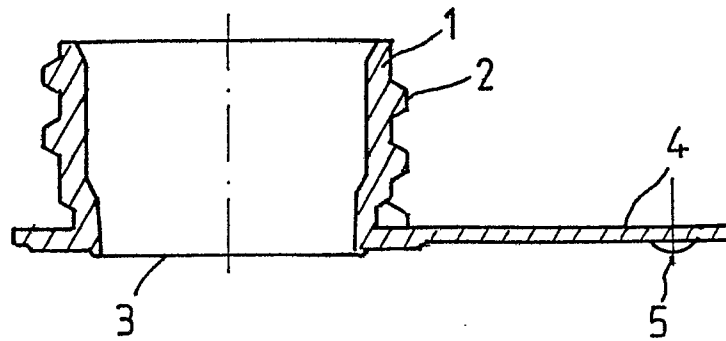


FIG. 1B

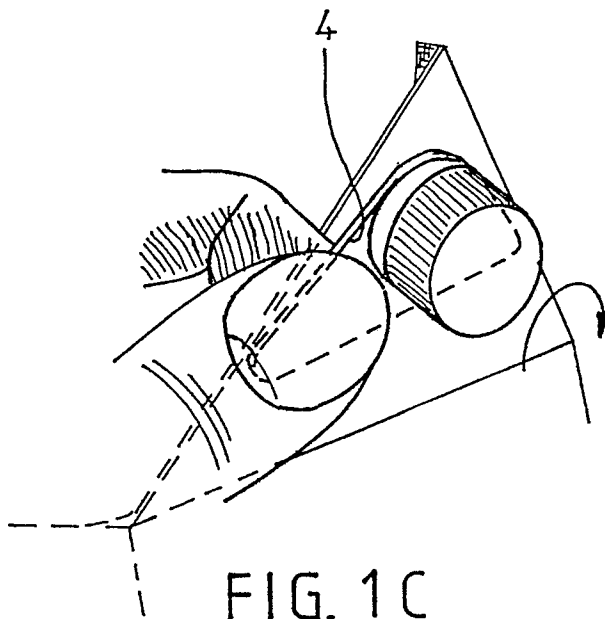


FIG. 1C

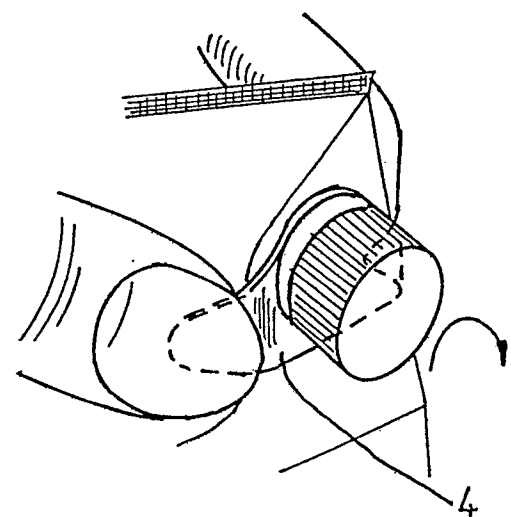
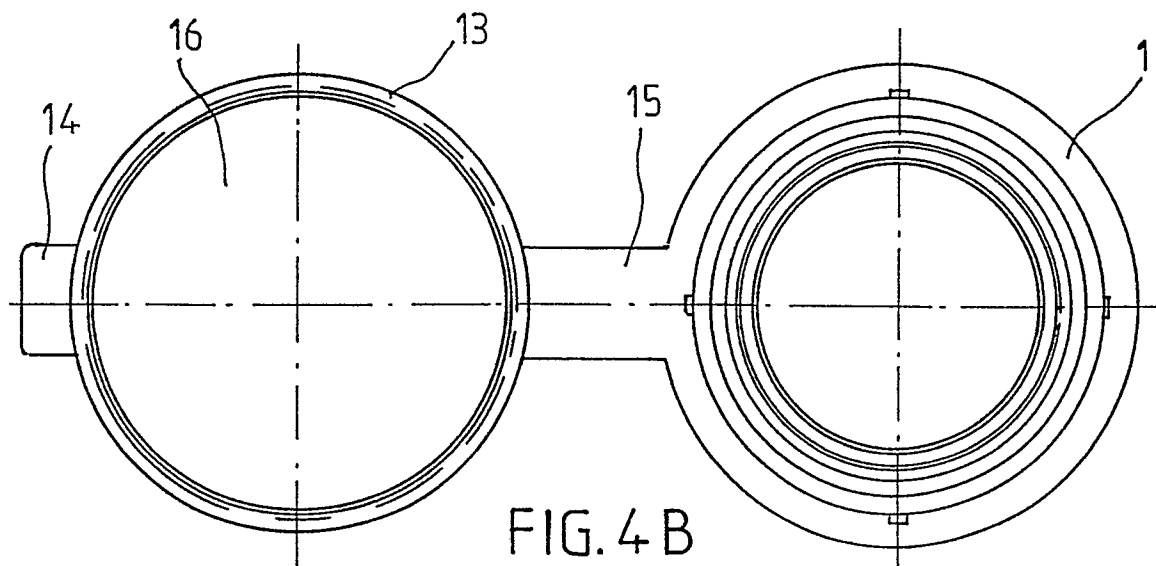
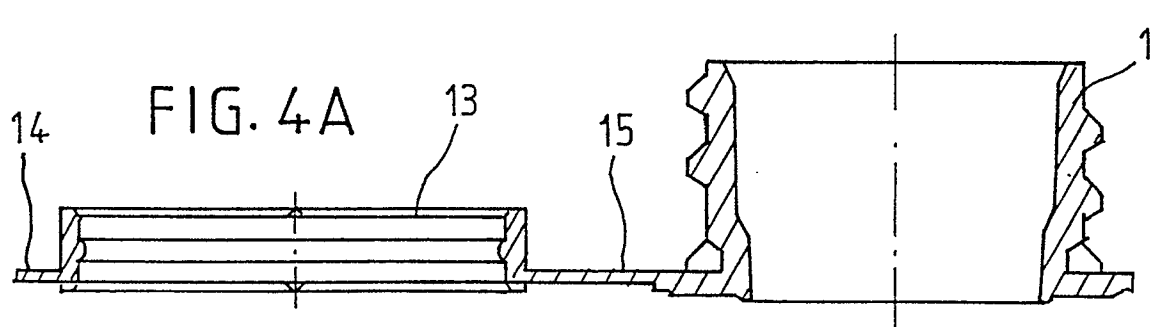
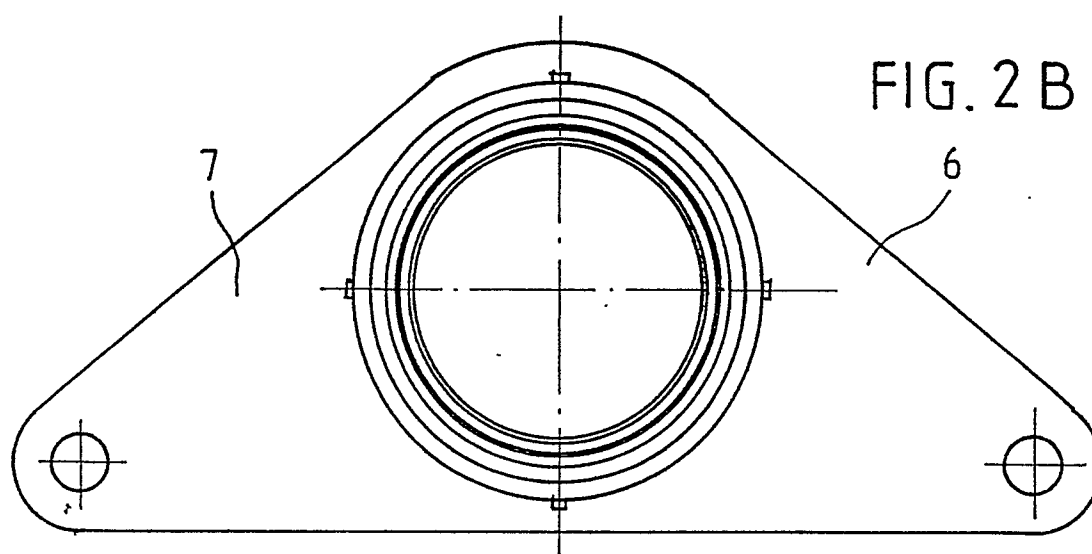
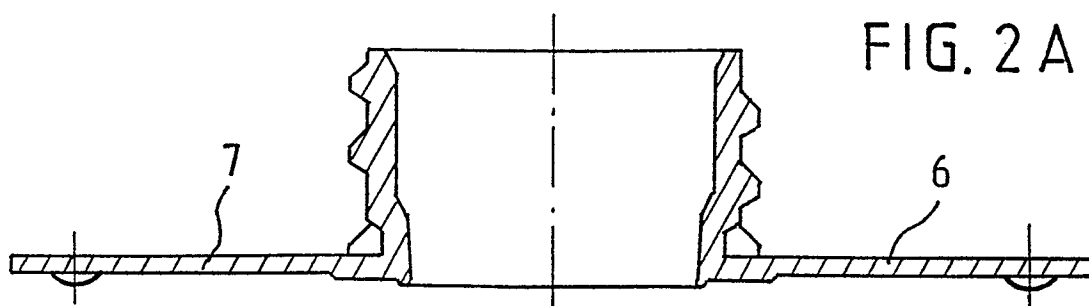
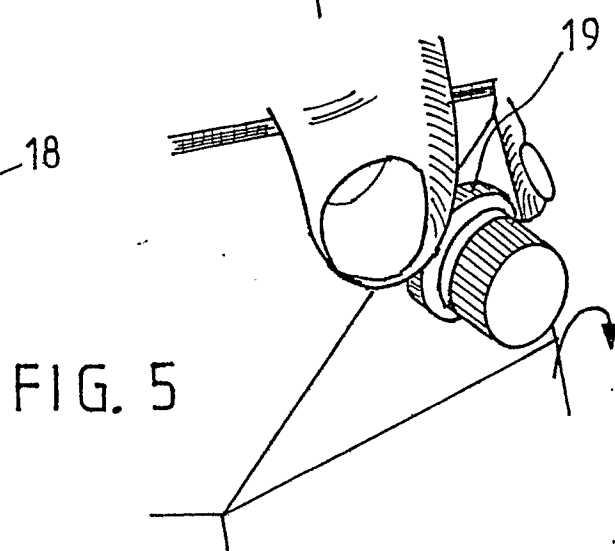
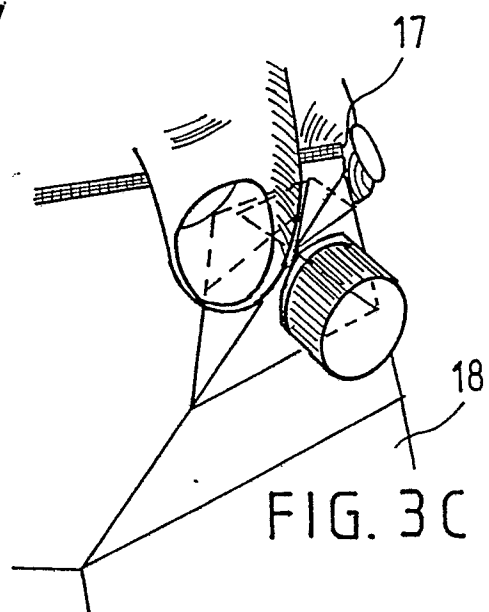
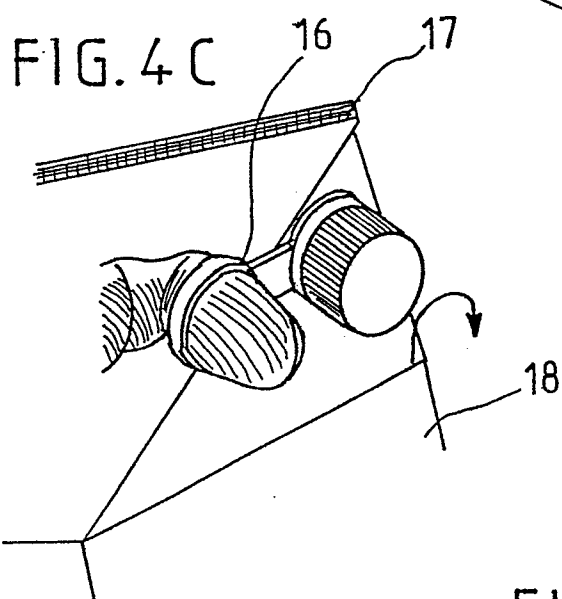
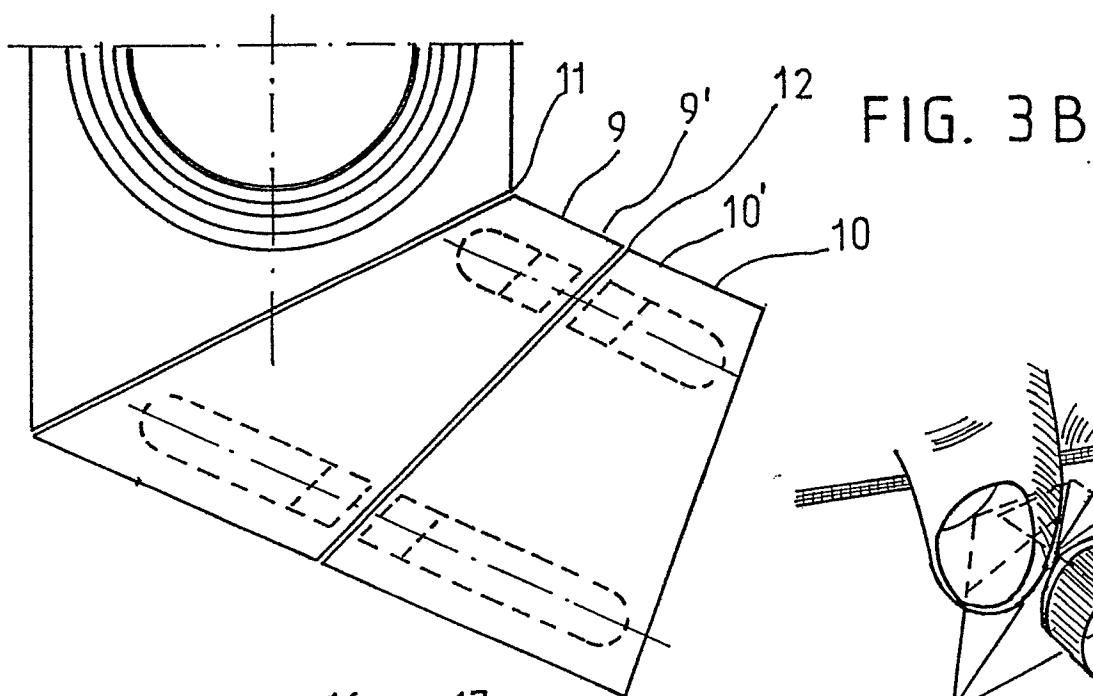
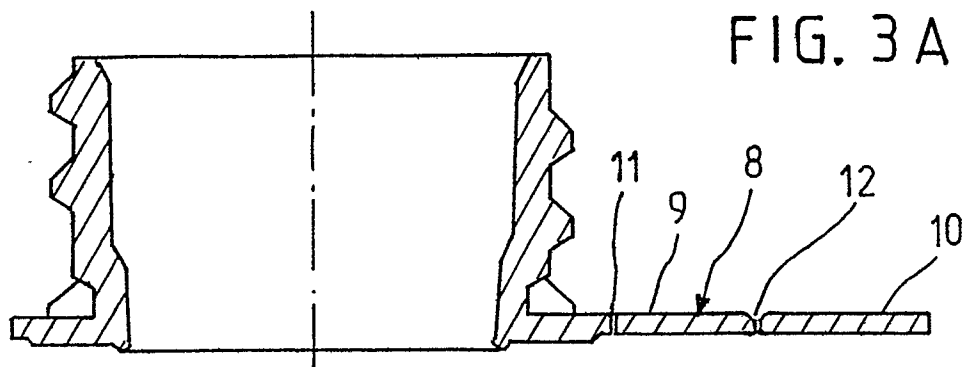


FIG. 1D







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	US-A-3 119 543 (WALKER) * Colonne 2, lignes 34-47; figures * ---	1,2,10	B 65 D 77/06
Y	WO-A-8 000 556 (FOLIENWALZWERK) * Page 3, lignes 13-22; figures 1-5 * ---	1,2,10	
A	FR-A-1 521 270 (MALPAS) * Page 1, colonne de droite, ligne 36 - page 2, colonne de gauche, ligne 3; figures * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-09-1989	Examineur NEWELL P.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	